

(N° 9.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1864-1865.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1865.

*(Voir le N° 34, session extraordinaire et le N° 4, session 1864-1865 de la
Chambre des Représentants.)*

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances est fixé, pour l'exercice 1865 ,
à la somme de treize millions neuf cent quinze mille cent vingt francs
(13,915,120 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 18 novembre 1864.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*

(Signé) E. VANDENPEEREBOOM.

Le Secrétaire,

(Signé) VANHUMBÉCK.

Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1865.

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE I ^{er} .			
	ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	1,972,200
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service.	580,000 »	15,000 »	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Départe- ment. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	76,000 »	2,000 »	
4	Frais de tournées	7,000 »	»	
5	Matériel	46,000 »	»	
6	Traitement du graveur des monnaies et des poin- çons de titre et de garantie	4,200 »	»	
7	Service de la monnaie	10,000 »	»	
8	Achat de matières et frais de fabrication de mon- naies de nickel	»	1,000,000 »	
9	Achat de matières et frais de fabrication de mon- naies de cuivre	»	75,000 »	
10	Magasin général des papiers.	118,000 »	»	
11	Documents statistiques	18,000 »	»	
	CHAPITRE II.			
	ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
12	Traitement des directeurs et agents du Trésor. .	136,000 »	»	170,000
13	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des di- recteurs et agents	34,000 »	»	
	CHAPITRE III.			
	ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.			
14	Surveillance générale. — Traitements.	305,600 »	»	9,521,800
15	Service de la conservation du cadastre. — Traitements.	591,100 »	18,200 »	
16	— des contributions	1,926,800 »	22,600 »	
17	directes, des ac- cises et de la comptabilité. .			
	Traitements fixes . . .	1,670,000 »	»	
	Remises proportionnel- les et indemnités (crédit non limitatif).	4,160,500 »	142,400 »	
18	— des douanes et de la recherche maritime .			
19	— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent.	60,100 »	»	

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
20	Suppléments de traitement.	110,000 »	6,000 »	
21	Traitements temporaires des fonctionnaires et em- ployés non remplacés.	»	50,000 »	
22	Frais de bureau et de tournées.	65,300 »	»	
23	Indemnités, primes et dépenses diverses.	520,800 »	»	
24	Police douanière.	5,000 »	»	
25	Frais d'expertise en matière de douanes (<i>crédit non limitatif</i>).	2,000 »	»	
26	Matériel.	177,400 »	»	
26bis	Acquisition et appropriation d'un hôtel pour le loge- ment et les bureaux du Directeur des contribu- tions directes, douanes et accises, à Mons. . . .	»	90,000 »	
CHAPITRE IV.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
27	Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre.	453,500 »	2,500 »	
28	Traitement du personnel du domaine.	121,520 »	7,000 »	
29	— — forestier.	528,300 »	»	
30	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>).	1,028,000 »	»	
31	Remises des greffiers (<i>crédit non limitatif</i>).	50,000 »	»	
32	Matériel.	56,000 »	»	2,205,320 »
33	Dépenses du domaine.	95,000 »	10,000 »	
34	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'Etat.	50,000 »	»	
35	Intérêts moratoires en matières diverses (<i>crédit non limitatif</i>).	1,500 »	»	
CHAPITRE V.				
ADMINISTRATION DE LA CAISSE GÉNÉRALE DE RETRAITE.				
36	Administration centrale. — Traitements. — Frais de route et de séjour.	4,800 »	»	
37	Administration centrale. — Matériel.	1,500 »	»	
38	Remises proportionnelles et indemnités des fonc- tionnaires chargés de la recette et du contrôle (<i>crédit non limitatif</i>).	3,500 »	»	9,800 »
CHAPITRE VI.				
PENSIONS ET SECOURS.				
39	Premier terme des pensions à accorder éventuelle- ment.	20,000 »	»	

(4)

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
40	Secours à des employés, veuves et familles d'em- ployés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	10,000 »	»	50,000 »
	CHAPITRE VII. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
41	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . .	8,000 »	»	8,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . fr.	12,474,420 »	1,440,700 »	13,915,120 »